

Paris, le 5 mai 2014

## **Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'Assemblée générale mixte du 24 juin 2014**

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de Vivendi se tiendra le mardi 24 juin 2014, à 10h, au Palais des Congrès, 2 place de la Porte Maillot, 75017 Paris.

L'avis préalable de réunion comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions présentés par le Directoire, est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires de ce jour.

Les modalités de participation et de vote à cette assemblée figurent dans le même avis.

Les documents et renseignements relatifs à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions législatives et réglementaires. Les informations visées à l'article R. 225-73 du Code de commerce seront consultables sur le site internet de Vivendi à l'adresse suivante : <http://www.vivendi.com/assemblee-generale>

### **A propos de Vivendi**

*Vivendi regroupe plusieurs entreprises leaders dans les contenus, les médias et les télécommunications. Groupe Canal+ est le numéro un français de la télévision payante, présent également en Afrique francophone, en Pologne et au Vietnam ; sa filiale Studiocanal est un acteur européen de premier plan en matière de production, d'acquisition, de distribution et de ventes internationales de films et de séries TV. Universal Music Group est le numéro un mondial de la musique. GVT est un groupe de très haut débit fixe, de téléphonie fixe et de télévision payante au Brésil. Par ailleurs, Vivendi contrôle SFR, le premier opérateur alternatif en France. [www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)*

### **CONTACTS**

**Service Informations Actionnaires** : 0 805 050 050 (N° vert)

#### **Médias**

Jean-Louis Erneux  
+33 (0) 1 71 71 15 84

Solange Maulini  
+33 (0) 1 71 71 11 73

#### **Relations Investisseurs**

##### **Paris**

Jean-Michel Bonamy  
+33 (0) 1 71 71 12 04

France Bentin  
+33 (0) 1 71 71 30 45

##### **New York**

Eileen McLaughlin  
+(1) 212.572.8961